

La révolution tunisienne et l'impact social sur l'économie

Damiano DE FACCI



est doctorant en sociologie politique et économique à l'Université Paris 1-Panthéon Sorbonne. Sa thèse s'intitule : « L'institutionnalisation du secteur associatif tunisien et ses conséquences

(1990-2015) ». Il a rejoint l'IRMC pour une Bourse Moyenne Durée (BMD) de mars à mai 2014 et est toujours à l'Institut en accueil scientifique

La révolte populaire tunisienne a mis fin au « pacte social » fondé sur la « logique de l'obéissance » (Hibou 2006) articulée à un modèle spécifique de développement économique. La crise de ce pacte social se matérialise à la fois dans les revendications liées au travail et dans les données indiquant la montée du chômage. Cette révolte populaire a permis l'émergence de stratégies diverses et contradictoires de reconstruction du politique, dans une phase dite de « transition » : les associations entendent participer activement à cette reconstruction, en occupant un espace délaissé par l'État.

Au premier abord, les associations tunisiennes semblent prises entre le danger de captation autoritaire, la projection d'un projet de société alternatif et la tentative de légitimation en tant qu'acteurs de politiques publiques autonomes. Si, sous le régime autoritaire, les marges de manœuvre des associations étaient très limitées, quoique non impossibles (Laroussi 2009), la Tunisie post-révolutionnaire est caractérisée par un activisme associatif dynamique, articulé et souvent en concurrence (notamment sur la ligne de fracture « associations laïques » /

« associations islamiques »). L'intervention des bailleurs de fonds internationaux – à travers les financements, l'expertise, le plaidoyer – multiplie les acteurs sur le terrain et introduit de nouvelles marges de manœuvre dans la régulation sociale des acteurs publics et privés. Cette importance accrue des associations dans l'espace public se révèle dans la nouvelle régulation juridique : de la loi 1959-154 qui soumettait l'acceptation au ministère de l'Intérieur, on est passé à la loi 2011-88 qui permet la constitution d'une association avec une simple déclaration à la préfecture. Pourtant, les activités associatives souffrent d'un manque de coordination avec le secteur public (UE, 2012) les associations ne sont pas reconnues comme interlocuteurs et acteurs légitimes des politiques publiques.

Dans ce contexte, des stratégies différentes de soutien à l'emploi sont mis en place par les associations tunisiennes, avec un ensemble d'appuis locaux, étatiques, de coopération et d'organisations internationales. Les dispositifs mis en place sont aussi encouragés par les gouvernements successifs qui ne semblent pas en mesure de proposer une politique de l'emploi capable de faire face à la montée du chômage.

Le fil conducteur de mon enquête est la question des transformations des politiques publiques par les actions associatives de soutien à l'emploi, entraînant lignes d'exclusion et conflits. Les associations arrivent-elles à créer des nouvelles institutions sociales, en promouvant des dispositifs de soutien à l'emploi, dans un contexte de changement des formes de l'emploi, des formes d'aide à l'emploi et de sécurité sociale ? À la fois portées à l'adéquation aux normes qui régulent les politiques publiques et soucieuses d'en créer de nouvelles, les associations parviennent-elles à s'imposer comme acteurs légitimes du domaine de l'action publique ? Au cours des transformations sociales, les associations acquièrent-elles ce rôle « intermédiaire » (Sainsaulieu 2001) de régulation sociale, étudié en Europe, ou sont-elles prises dans des enjeux de politisation ou de promotion de modèles sociétaux spécifiques ?

En comparant des stratégies de plaidoyer, de formation, d'assistance, de microcrédit et de bienfaisance, ma recherche vise à éclairer comment les associations tunisiennes de soutien à l'emploi essayent de renouveler les cadres normatifs et de nouer des relations nouvelles et différenciées avec



© euro-mediterranee.blogspot.com

Axes de recherches

leurs partenaires, pour légitimer leur rôle dans la société.

L'approche choisie consiste à reconstituer la pluralité d'acteurs en jeu, leurs interactions et les effets de co-production normative. Cette reconstitution du jeu d'acteurs se focalise notamment sur les relations nouées par les associations avec la population cible des programmes de soutien à l'emploi et sur le réseau local, national et international des mêmes associations. Il s'agit de saisir à la fois les pratiques associatives (les enquêtes, la conception et la gestion des projets, la mise en place des dispositifs, ainsi que les rapports de financement et de partenariat) et les représentations normatives

Après avoir répertorié et cartographié les acteurs impliqués dans les actions associatives, ma démarche consiste à la fois à réaliser une enquête de terrain (entretiens et observations) auprès de ces acteurs et à analyser les archives (documents officiels, programmes, bilans) des associations.

À travers ces enquêtes, mon objectif est de donner une importance particulière à deux types de transformation sociale : le changement des formes de gouvernance et les nouvelles manières d'encadrement collectif.

En premier lieu, des changements profonds des formes de gouvernance semblent découler de l'élargissement du secteur associatif, corrélé à l'avènement du

équilibres politiques, ainsi que pour la promotion d'une idée spécifique des politiques publiques.

En second lieu, l'entrée par les associations permet de saisir les nouvelles manières d'encadrement collectif : promotion de nouvelles attentes sociales, de nouveaux liens de dépendance, de nouvelles dynamiques d'exclusion. Les associations sont souvent porteuses de discours normatifs fortement contraignants : on peut le remarquer dans l'affirmation d'un « modèle entrepreneurial », de valorisation de l'initiative individuelle en tant que condition pour sortir de la pauvreté, en tant que promotion du succès individuel ou en tant que réussite réelle des entreprises sur le marché.

La quête d'autonomie des associations tunisiennes s'oppose au modèle hégémonique du gouvernement sur la société, là où des nouvelles tentatives hégémoniques se déploient de manière plus ou moins découverte. Pourtant, cette quête d'autonomie ne traduit pas la prétendue neutralité des dispositifs de soutien à l'emploi mis en place par les associations. C'est dans l'analyse du fonctionnement de ces dispositifs qu'il est possible de saisir les relations d'aide et de dépendance tissées par les associations avec la population cible, les types d'encadrement accompagnant le soutien et la « formation des capacités », les modèles concrets et les attentes soutenus à travers la promotion de l'« action entrepreneuriale ». Au-delà de l'opposition autonomie-hégémonie, quel type de transformations entraîne le soutien à l'emploi promu par les associations tunisiennes ?

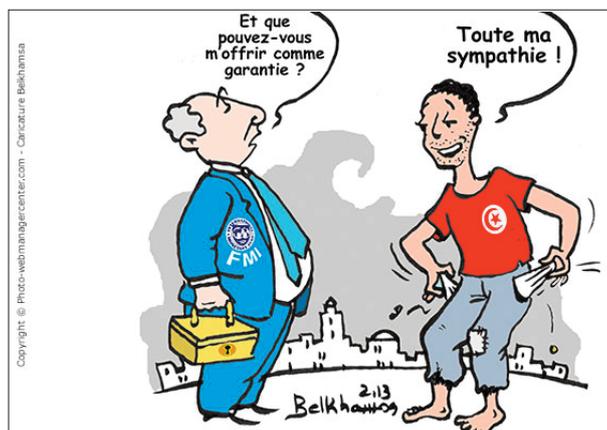


© euro-mediterranee.blogspot.com

(les idéologies économiques, les discours de légitimation, l'auto-projection dans le futur, les représentations du territoire).

discours de la société civile, depuis le début des années 90 jusqu'au boom associatif de l'après-14-janvier. Les acteurs impliqués

dans le travail associatif – des collectivités locales aux organisations internationales – relèvent d'instances différentes et représentent une multiplication des assises de décision et des règles d'organisation. D'ailleurs, la présence et le renforcement de tout un secteur d'associations confessionnelles opérant dans le domaine de l'aide à l'emploi et de la bienfaisance est en train de se révéler décisif pour les



© directinfo.webmanagercenter.com

HIBOU Béatrice, 2006, *La force de l'obéissance. Économie politique de la répression en Tunisie*. Paris, La Découverte.

LAROUSSE Houda, 2009, *Micro-crédit et lien social en Tunisie. La solidarité instituée*. Paris, IRMC-Karthala.

SAINSAULIEU Renaud, 2001, *Des sociétés en mouvement, la ressource des institutions intermédiaires*. Paris, Desclée de Brouwer.

Union Européenne (=UE), 2012, « Rapport de diagnostic sur la société civile tunisienne », Luxembourg, UE.